TED NUGENT [Usa] S/t 12’’ (Epic / CBS - 1975 Réédition 198?)



THE AMBOY DUKES coincés sur une voie de garage d’après son guitariste **Ted Nugent**,

celui-ci se lance dans une carrière solo et dégaine quelques mois après ce monumental premier album. L’introductif *Strangehold* et ses huit minutes au compteur démontrent direct que **Nugent** ne fera pas grand chose comme tout le monde. Pourvu d’un don exceptionnel qui fait de lui à la fois un riffeur de génie, un mélodiste doué et un tripoteur de manche remarquable, le **Nuge** atomise les enceintes avec un style heavy et tranchant à souhait, pour ne pas dire saignant puisque

le monsieur est un vil chasseur de la pire espèce.

La première piste au groove vénéneux arrivée à son terme, l'auditeur innocent pourra s'apercevoir qu'une généreuse pluie de tubes lui tombe sur la gueule, des singles en puissance comme *Stormtroopin'*, *Just what the doctor ordered*, *Snakeskin cowboys* (argh !), *Motor City madhouse* (aaargh !!!), *Where have you been all my life* ou l'hymne *Queen of the forest* font de cette galette un putain de trésor de hard rock puissant répondant présent à l'appel sauvage sans manquer pour autant d'une belle dose de subtilité dans la fabrication (pour rappel, **Ted Nugent** a composé tous les morceaux sauf le soulful *Hey baby*, signé par l'autre guitariste chanteur, **Derek St. Holmes**).

Avec la barre placée si haut pour un premier album, **Ted Nugent** parviendra-t-il à se dépasser sur le suivant ?

© Nawakulture 1999-2016 - Dura lex, sed lex !

Les textes impies de cette auguste publication, tous signés de la main de Ged Ω, ci-devant archiviste du Chaos, sont déposés auprès des services juridiques de Satan lui-même, les utiliser sans autorisation du Ged-iteur vous exposerait à la honte et au mépris le plus absolu, voire à un grand coup de pompe dans le fion suivant votre situation géographique, vous avez été prévenus. Notez bien par ailleurs que le Ged-iteur, bien que belliqueux de nature et tout-à-fait imperméable aux opinions des uns et des autres, rappelle que les points de vue exprimés par les personnes interviewées n'engagent que leurs auteurs.